



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Nantes, le 18 mars 2020

Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes,

Nous avons pris connaissance de votre note aux directrices et directeurs d'école, aux inspecteurs et inspectrices, aux chef-fes d'établissement, aux inspecteurs et inspectrices, ainsi qu'aux DASEN.

Dans les conditions actuelles de confinement demandées par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur, nous sommes indigné-es de votre suggestion de dépôt de documents, devoirs et livres dans les commerces autorisés de proximité comme point relais où les familles concernées pourraient les y retirer et les y rendre : vous demandez tout simplement aux agent-es de l'État de contrevenir à la loi en se comportant ainsi, puisqu'il s'agit de contourner les dispositions réglementaires. Se rendre dans un commerce autorisé pour y déposer ou y prendre des documents scolaires ne relève en rien des achats de première nécessité autorisant un déplacement. A l'heure où les échanges entre les personnes doivent être des plus limités, comment imaginer que les enseignantes et les enseignants déposent à l'attention de nombreuses familles des documents dans les commerces de proximité alors que celles-ci peuvent ne rien avoir à y faire ? Dans la situation actuelle, nous estimons que cette disposition augmente grandement les risques de contamination aussi bien pour les enseignant-es que pour les familles. De plus, les enseignant-es n'ont pas à se mettre en danger pour assumer une continuité pédagogique déficiente. Il faut assurer une continuité scolaire pour que les élèves les plus fragiles, les plus éloignés de l'école ne soient pas pénalisés.

D'autre part, nous nous opposons également aux appels que les enseignant-es devraient passer aux familles une à deux fois par semaine : nos collègues ne disposent pas de téléphones permettant de tels appels et il ne peut leur être demandé de diffuser leurs numéros de téléphone personnel pour cette tâche. La Réglementation en matière de Protection des Données Personnelles s'applique aux usager-ères, comme aux personnels. Les personnels utilisent déjà, dans le cadre du télétravail, leurs matériels et outils personnels. Compte-tenu des règles strictes de confinement, il n'est pas non plus question qu'ils-elles se rendent dans les établissements pour passer ces appels.

Enfin, nous vous rappelons, contrairement à ce qu'a sous-entendu et continue à sous-entendre notre institution, que les personnels enseignant-es se sont mobilisé-es dès ce week-end auprès de leurs élèves et continuent à l'être. Preuve en est la saturation de l'Espace Numérique de Travail académique auquel il est difficile de se connecter. Vouloir leur imposer les tâches que vous mentionnez dans votre courrier, ainsi que celles que de nombreux et nombreuses chef-fes d'établissement tentent d'imposer n'est pas acceptable et contribue à la dégradation, dans les médias et dans la société de l'image de la profession enseignante, dont l'attractivité est déjà en berne en raison de la faiblesse des rémunérations.

Par conséquent, Monsieur le Recteur, nous vous demandons au plus vite de donner un contre-ordre à cette préconisation.

Pour la FSU Pays de la
Loire,
Gérard Pigois

Pour le SNEP-FSU,
Valérie Justum

Pour le SNES-FSU,
Nelly Hervouet

Pour le SNUEP-FSU
Cécile Chéné

Pour le SNUipp-FSU
Céline SIERRA

Copie adressée au Ministre de l'Éducation Nationale et au Ministre de l'Intérieur.